

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

- Changement de nom de l'école
- Recensement de population : nomination d'un coordonnateur et création de deux postes d'agents recenseurs
- Changement de l'express et financement
- Délibérations modifications
 - Chemin Piétonnier
 - Eclairage Public CD 116
- Questions diverses

Séance du conseil municipal du 30 juillet 2020, à 20 heures 45 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Bondouy Guy, Rouquet Françoise, Delrieu Jean-Pierre, Bourgeois Moyer Eliane, Dreuilhe Jean-Jacques, Courthieu Muriel, Hebert Pascale, Jammy Rolland, Brousse Christophe, Leclair Mickael, Estelle Dalla Rosa, Ingrid Quief, Rémi Guilhemat

Absent excusé : Daniel Kaprielian, Rodolphe Valitchek

Secrétaire de séance : Eliane BOURGEOIS MOYER

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 13

Date convocation du conseil municipal : 24 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 36/2020

Domaine : Domaine et compétences par thèmes

Sous domaine : Ecole

Objet : Changement de nom de l'école

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'école de l'an 2000 a été construite sous l'égide de Monsieur Paul Guilhem et terminée en 2000 d'où son nom.

Monsieur le maire Paul Guilhem est décédé le 4 avril dernier, il était maire honoraire de Saint Martin Lalande, et affirmait que sa plus belle réalisation était l'école, aussi en sa mémoire, proposition est faite de renommer l'école de l'an 2000, Ecole PAUL GUILHEM.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération n° 37/2020

Domaine : Domaine et compétences par thèmes

Sous domaine : Recensement de population

Objet : Nomination d'un coordinateur et création de deux postes d'agents recenseurs

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune, et de l'autoriser à créer deux postes d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2021

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement
- D'autoriser monsieur le maire à créer deux emplois d'agents recenseurs

Le coordonnateur, agent de la commune, pourra bénéficier d'une augmentation de son régime indemnitaire

Le coordonnateur, élu local, pourra bénéficier du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT

L'agent de la commune nommé coordinateur pourra percevoir une indemnité de 30 € pour chaque séance de formation.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 38/2020

Domaine : finances locales

Sous domaine : Fiscalité

Objet : Changement et financement de l'Express

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule « Renault Express » est vétuste et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Il propose un véhicule utilitaire d'occasion Berlingot de marque Citroën au prix de 7500.00€ TTC , année 2014 d'environ 90 000 km très bien entretenu.

Le financement pourrait être le suivant :

Débit du compte 022 dépenses imprévues

Crédit du compte 023 virement à la section d'investissement

Crédit du compte 021 virement de la section d'investissement

Crédit du compte 21571 matériel roulant

Création de l'opération n° 182 « Acquisition du véhicule Berlingot »

Il demande à l'assemblée de se prononcer

Après en avoir longuement délibéré

Le conseil municipal

DECIDE

- D'acquérir le véhicule « Citroën Berlingo » moyennant la somme de 7500 euros
- De céder en l'état le véhicule express moyennant le prix de 500 €
- De financer cet achat comme ci-dessus mentionné

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 39/2020**Domaine** : finances locales**Sous domaine** : Fiscalité**Objet** : Délibération modificative : virement de crédit Chemin Piétonnier,
Eclairage public CD 116

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dépenses prévues du budget primitif 2020, opération 153, article 2151 et opération 164 article 21534 ont été comptabilisés en hors taxe depuis le début du projet.

Il convient de régulariser cette situation de la façon suivante : virement d'un montant de 78000 euros à l'article 2151 opération 153 et 9200 euros à l'article 21534 opération 164 en débitant l'article 21318 opération 163 d'un montant de 87200 euros

Après avoir ouï l'exposé de son président,

Le conseil municipal décide :

D'accepter les virements de crédits comme ci-dessus énoncés

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

La bibliothèque libre est fermée pour des raisons sanitaire (COVID-19)

